

Restructuration du système d'assainissement

Fontaines-sur-Saône : acheminer les eaux urbaines
jusqu'à la station de traitement de Pierre-Bénite
pour préserver les milieux aquatiques



MÉTROPOLE

GRAND LYON


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

agence
de l'eau
RHÔNE
MÉDITERRANÉE
CORSE



Anne Groperrin
Vice-présidente de la Métropole au
Cycle de l'eau

« La Métropole de Lyon a la responsabilité du cycle urbain de l'eau sur son territoire et assure à ce titre l'alimentation en eau potable, la gestion des eaux pluviales, la gestion des milieux aquatiques et l'assainissement des eaux usées pour l'ensemble des populations. Elle veille à appliquer et à faire appliquer la réglementation en vigueur, tout en vérifiant le bon fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'assainissement.

Les exigences de la directive cadre européenne sur les eaux résiduaires urbaines, de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et plus récemment de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, impliquent une mise à niveau de son patrimoine. C'est le cas de la station de traitement des eaux urbaines de Fontaines sur-Saône, située quai Jean-Baptiste Simon, dont la non-conformité réglementaire et le vieillissement patrimonial sont à l'origine du projet de restructuration qui se déroulera de 2025 à 2027.

Cette opération est essentielle pour améliorer et préserver la qualité des milieux aquatiques et garantir la conformité et la performance du système d'assainissement. Nous devons prendre le plus grand soin de nos ressources en eau et je suis convaincue que vous comprendrez ces enjeux malgré les incidences des travaux nécessaires.»

Le système d'assainissement à Fontaines-sur-Saône



Depuis 1991, la station de traitement des eaux usées à Fontaines-sur-Saône reçoit les eaux

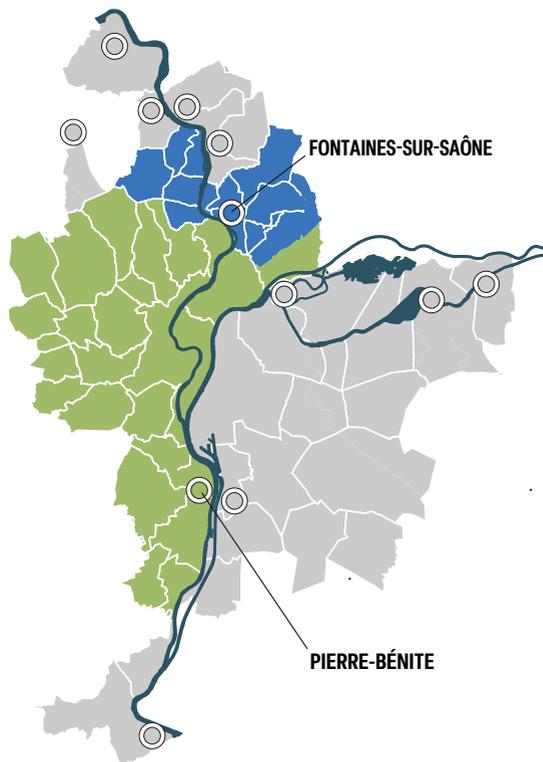
urbaines (eaux usées et eaux pluviales) de douze communes rattachées* à ce système d'assainissement.

Or, depuis 30 ans, les flux à traiter n'ont cessé d'augmenter en raison de l'urbanisation grandissante.

La capacité de la station est aujourd'hui largement dépassée provoquant des rejets d'eaux non traitées dans la Saône.

La restructuration du système d'assainissement est devenue une nécessité : les eaux urbaines de secteur vont être acheminées vers la station de traitement à Pierre-Bénite.

Les stations de traitement métropolitaines



12 stations de traitement des eaux urbaines métropolitaines



Communes raccordées à la station à Pierre-Bénite



*** Communes raccordées à la station à Fontaines-sur-Saône :**

- Albigny-sur-Saône
- Cailloux-sur-Fontaines
- Couzon-au-Mont-d'Or
- Curis-au-Mont-d'Or
- Fontaines-sur-Saône
- Fontaines-Saint-Martin
- Polemieux-au-Mont-d'Or
- Rillieux-la-Pape
- Rochetaillée-sur-Saône
- Saint-Romain-au-Mont-d'Or
- Sathonay Camp
- Sathonay Village

Améliorer l'assainissement et préserver les milieux aquatiques



La restructuration du système d'assainissement de Fontaines-sur-Saône comprend différentes étapes. La plus importante consiste à remplacer la station de traitement par une station dite de "refoulement". Cette dernière permet le transport des eaux urbaines vers la station de traitement située à Pierre-Bénite.

Cette station de "refoulement" est couplée à un bassin d'orage. Il peut stocker jusqu'à 6 600 m³ d'eaux urbaines lors des fortes pluies, soit deux piscines olympiques. Ces eaux urbaines en excès seront ensuite envoyées à Pierre-Bénite plutôt que d'être rejetées au milieu naturel.

Pour acheminer les eaux urbaines jusqu'à Pierre-Bénite, l'installation de canalisations souterraines sur plus de 2 kilomètres est prévue. Ainsi, plusieurs mois de chantiers mobiles sont programmés sur les communes de Fontaines-sur-Saône et Caluire-et-Cuire.

Ces travaux sur le système d'assainissement permettront une amélioration de la qualité de l'eau de la Saône par la réduction des rejets d'eaux non traitées ainsi que la diminution des nuisances liées à la station de traitement.

Travaux et impacts circulation

Incidences générales

- Largeur de 5-6 mètres de chaussée occupée pour les travaux ;
- Inaccessibilité temporaire des entrées véhicules aux immeubles, Restitution de ces accès chaque soir sauf cas particulier ;
- Maintien des cheminements piéton et cycliste.

À Fontaines-sur-Saône

De janvier à octobre 2025 - sur 2 km

Travaux sur la montée Roy et l'avenue des Marronniers sur 2 km, entre la station de traitement et la place des Marronniers.

- Mise en place d'une circulation alternée

En juillet et août 2025 - sur 180 m

Travaux sur l'avenue des Marronniers du n°14 jusqu'à la place.

- **En direction du Val-de-Saône :**
 - Entre le boulevard des oiseaux et à l'avenue des Marronniers, l'avenue du Camp est en sens unique.
 - Entre l'avenue du Camp et la rue Ampère, l'avenue des Marronniers est en sens unique.
- **En direction de Caluire :**
 - Déviation des véhicules et des bus par la rue Ampère jusqu'au boulevard des oiseaux.
 - Entre l'avenue du Camp et le boulevard des oiseaux, l'avenue des Bruyères est en sens unique.

À Fontaines-sur-Saône et à Caluire-et-Cuire

En juillet, août 2026- sur 550 m

Tavaux sur les avenues du Camp et du Général de Gaulle entre la place des Marronniers et la rue Saint-Exupéry.

- Mise en sens unique
- Déviation

À Caluire-et-Cuire

De juin à décembre 2026 - sur 500 m

Travaux sur l'avenue Dufour, entre la place Foch et l'avenue du Général de Gaulle.

- Mise en sens unique
- Déviation



DESRIPTIF DES OUVRAGES RÉALISÉS

1 STATION DE REFOULEMENT ET BASSIN D'ORAGE

Cette station dotée de 3 pompes fait remonter les eaux urbaines jusqu'à la place des Marronniers.

Lorsqu'il pleut beaucoup et que le débit maximal de la station est atteint, un bassin d'orage stocke jusqu'à 6 600 m³ d'eaux urbaines et évite ainsi les rejets dans la Saône.

Les eaux à traiter rejoindront ensuite la station à Pierre-Bénite.

2 = 2 CANALISATIONS SUR 2,2 KM

Pour assurer l'acheminement des eaux à traiter par tous les temps, deux canalisations sont réalisées : l'une par temps sec et l'autre par temps de pluie.

3 GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales qui tombent sur le site de la station de Fontaines et la montée Roy sont dirigées vers le ruisseau du Ravin via des espaces de stockage. Ainsi, elles ne vont plus aux égouts ni en station.

4 OUVRAGE DE CONNEXION ET CANALISATION SUR 0,5 KM

L'ouvrage assure la connexion entre la canalisation de refoulement et celle d'écoulement gravitaire.

Cette canalisation gravitaire permet le raccordement au réseau d'assainissement de Pierre-Bénite. Les eaux s'écoulent seules grâce à une légère pente et la gravité.



5 OUVRAGE DE DÉFLUENCE ET CANALISATION SUR 0,5 KM

L'ouvrage répartit les flux d'eaux. Par temps sec, les eaux partent côté Rhône. La nouvelle canalisation permet de diriger environ 1 000 m³ d'eaux urbaines par heure vers l'égout situé rive droite du Rhône. Par temps de pluie, les eaux en excès sont envoyées côté Saône.

6 DÉVERSOIR D'ORAGE

Il déverse l'excès d'eaux vers le milieu naturel pour éviter le débordement du réseau dans les rues.

Bénéfices

QUALITÉ DE L'EAU

La réduction des rejets aux milieux naturels permettra une amélioration de la qualité de l'eau de la Saône.

RÉDUCTION DES NUISANCES DE LA STATION

Les odeurs, le bruit et les flux de véhicules liés à l'exploitation de la station seront très réduits.

RÉATTRIBUTION DES ESPACES LIBÉRÉS

Un tiers de la parcelle de la station sera attribué au futur projet urbain du secteur Roy pour d'autres usages.

VERS LA VILLE PERMÉABLE

Plutôt que d'être traitées en station, les eaux pluviales du site de la station et de la montée Roy seront stockées dans un système de bassins paysagers avant d'être restituées au milieu naturel.

Cette gestion des eaux pluviales à la source participe à limiter la pollution des milieux aquatiques et les crues de la Saône lors de fortes pluies et permet de créer un espace végétalisé dans ce quartier.



Station de traitement des eaux urbaines à Pierre-Bénite.

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Métropole de Lyon

20 rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon Cedex 03
04 78 63 40 40

grandlyon.com



En savoir plus

agence des
→ **MOBILITES**

Besoin de connaître en temps réel les impacts circulation liées aux travaux ?

Rendez-vous sur : mobilites.grandlyon.com/travaux



Une remarque, des questions sur les travaux ?

Contactez-nous : toodego.com/signaler/

L'agence de l'eau



Ce projet bénéficie du soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'agence de l'eau est un établissement public de l'État qui œuvre pour la protection de l'eau et des milieux. Elle perçoit des taxes sur l'eau payées par tous les usagers et les réinvestit auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs et associations) selon les priorités inscrites dans son programme « Sauvons l'eau 2019-2024.

L'agence de l'eau soutient les actions préventives visant à réduire à la source les pollutions qui menacent les milieux naturels pour la reconquête de la biodiversité en soutenant la restauration du bon fonctionnement des écosystèmes. 22 % des poissons d'eau douce sont menacés en France ! Redonner un fonctionnement naturel aux cours d'eau, c'est permettre aux espèces animales et végétales de se développer et favoriser leur capacité de résilience.

Plus d'information : www.eaurmc.fr